



Brochure Nationale des Juges

Gymnastique Artistique Féminine

Edition 2020-2022

Validée par le Comité Directeur du 27 juin 2020 – MAJ par le Comité Directeur du 16/12/2021

Validité : 1^{er} septembre 2020 – 31 août 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – REGLEMENTATION GENERALE

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

IV – ANNEXES

PREAMBULE

BROCHURE APPLICABLE POUR LE CYCLE 2020-2022

La formation des juges est construite afin d'acquérir de façon progressive les connaissances et la maîtrise du code de pointage international FIG et des programmes nationaux (Fédéral, Performance et Elite). La formation est divisée en 4 niveaux, en relation avec le code FIG en vigueur et la brochure technique GAF en vigueur (qui régleme les différents niveaux des compétitions françaises).

ORGANIGRAMME DU SECTEUR JUGEMENT

	COMPOSITION	MISSIONS
Commission nationale des juges	5 membres désignés par le Comité Directeur (<i>art. 27 Statuts</i>) : - 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence - Le DTN ou son représentant - 2 membres issus du corps des juges, dont au moins un de niveau international encore en activité	Suivre l'activité des juges et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie, de formation et de perfectionnement Veiller à la promotion des activités de jugement auprès des jeunes licenciés Demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire lorsqu'est porté à sa connaissance tout fait disciplinairement répréhensible impliquant un juge Inviter ponctuellement à ses travaux, en tant que de besoin, toute personne dont les compétences lui paraissent utiles
Groupe des juges 5	Juges 5 en exercice et juges 4 experts désignés par le Comité Directeur et le responsable national des juges fédéraux	En lien avec le RTF, définir le programme de formation des juges dans le respect de la brochure des juges Proposer les sujets d'examen des niveaux 1, 2, 3 et 4 et de tests de recyclage En lien avec les responsables régionaux des juges, créer les outils pour les examens et les formations des niveaux 1, 2, 3 et 4 Préparer les juges 4 experts à l'examen international Rédiger un compte-rendu de ses réunions et l'adresser au DTN et à la commission nationale des juges Proposer au DTN le référent national des formations des juges
Colloque annuel des juges	Responsable national des juges internationaux Responsable national des juges fédéraux Réfèrent national des formations de juges Personne ressource désignée par les trois acteurs mentionnés ci-dessus Responsables des juges des comités régionaux	Permettre l'harmonisation du jugement Travailler sur les programmes de formation et les sujets d'examen des niveaux à compétence régionale

	DESIGNATION ET PREREQUIS	MISSIONS
Responsable national des juges internationaux	Désigné par le DTN <i>(art. 38 RI)</i>	Porter les propositions et coordonner l'activité du groupe des juges 5 Proposer au DTN la désignation des juges pour les échéances internationales Mettre en œuvre sur le territoire les directives techniques de la FIG
Responsable national des juges fédéraux	Désigné par le Comité Directeur FFGym au sein de chaque CNS <i>(art. 39 RI)</i> Différent du RTF Titulaire du niveau 5	Valider les sujets d'examen niveaux 1, 2, 3 et 4 et les sujets des tests de recyclage Valider les résultats des examens de juges nationaux Être responsable du jury sur les compétitions nationales Performance et Fédéral En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, être responsable du jury pour les compétitions nationales du niveau Elite et les revues d'effectif En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, désigner et convoquer les juges pour les finales nationales, Top 12 et revues d'effectif (après avis du responsable régional des juges), et pour les compétitions inter-régionales (pour les disciplines qui en ont) Être présent aux examens de juges nationaux En lien avec le référent de la formation des juges, coordonner l'organisation du colloque annuel des juges <i>En cas d'absence ponctuelle, il désigne au sein du groupe des juges 5 un remplaçant</i>
Responsable régional des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique Titulaire du niveau 4 (peut être titulaire du niveau 3 pour les disciplines dont la formation du niveau 3 est organisée au niveau national)	Être responsable du jury sur les compétitions régionales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions régionales et interdépartementales Être responsable de la formation des juges régionaux Participer au colloque national annuel des juges Valider les résultats des examens de juges sous l'égide du comité régional Être présent aux examens de juges régionaux
Responsable départemental des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique	Être responsable du jury sur les compétitions départementales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions départementales
Référent national des formations des juges	Désigné au sein du Groupe des juges 5 par le DTN, sur proposition du Groupe des juges 5	Coordonner l'activité du groupe des juges 5 sur les formations des juges niveaux 1, 2, 3 et 4 Planifier les actions de formation et de recyclage nationales Désigner les intervenants sur les formations fédérales nationales <i>Toutes les propositions du référent national des formations devront être validées par le responsable national des juges internationaux et le responsable national des juges fédéraux</i>

I – REGLEMENTATION GENERALE

L'exercice de l'activité de formateur et de juge obéit à des conditions et obligations générales applicables à toutes les disciplines, détaillées ci-dessous.

Il est autorisé, pour une même personne, de juger dans plusieurs disciplines.

1 – Prérequis à l'activité de formateur :

- Avoir 1 niveau au-dessus du niveau formé
- Être licencié à la FFGym

2 – Prérequis à l'activité de juge :

- Être licencié à la FFGym et en possession de son livret de juge
- Être en possession de sa licence, de son livret de juge et procéder à la validation de son jugement à chaque compétition (cette validation est faite par le responsable du jury de la compétition pour laquelle le juge a officié)
- Avoir obligatoirement validé un niveau complet pour pouvoir se présenter au niveau supérieur, sauf disposition particulière
- Avoir obligatoirement suivi la formation et payé les droits d'inscription pour se présenter aux examens

3 – Obligations du juge :

- Connaître TOUT ou PARTIE du code de pointage correspondant à son niveau de qualification
- Connaître le contenu exact du programme compétitif que le juge est amené à juger
- Connaître le règlement technique des compétitions FFGym en vigueur
- Être capable d'argumenter toutes les notes données grâce aux écrits réalisés sur les feuilles de jugement en fonction de son niveau
- Noter régulièrement en compétition (minimum 2 fois dans l'année)
- Être présent sur les lieux de compétition à l'heure prévue pour la réunion de juges et pour la durée de la compétition
- Se présenter en tenue correcte (cf. brochure technique)
- Respecter la charte du juge
- Avoir un comportement adapté (ponctualité, respect des autres, respect des règles)
- Utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge
- S'abstenir de tout contact avec les autres membres du jury ou avec toute autre personne non autorisée par le responsable du jury.

4 – Obligation de recyclage du niveau de juge :

Tout juge doit :

- Suivre les journées de formation de recyclage et passer un test tous les 4 ans après l'obtention de son diplôme (année suivant les Jeux Olympiques). En cas de non-respect de cette disposition, le juge conserve son diplôme mais en perd le bénéfice (il ne pourra plus officier jusqu'à ce qu'il suive un recyclage dans les conditions prévues supra).
- Participer au recyclage de son niveau (il est interdit de participer au recyclage d'un niveau supérieur). Si un juge se présente à un recyclage de niveau inférieur à son niveau de juge, il ne pourra juger que les compétitions du niveau pour lequel il a été recyclé.

5 – Equivalence du diplôme de juge international FIG :

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant le cycle en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, est habilité à demander l'équivalence de son diplôme et ainsi obtenir automatiquement le niveau de juge 4 français de la discipline concernée.

Cette équivalence ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande d'équivalence doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accorde ou non l'équivalence, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant un cycle précédent à celui en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, peut demander à participer à un recyclage du niveau de juge 4 pour obtenir ce niveau et ainsi être habilité à juger les compétitions en France.

La participation au recyclage ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande de participation au recyclage doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accepte ou non la participation de l'intéressé au recyclage, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

NIVEAU 1

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (14 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 1 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 1 sont organisés par les comités régionaux.
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice.
- Compétences visées
Le juge niveau 1 doit être capable de :
 - Calculer la note de l'exécution : identifier et évaluer les fautes générales et spécifiques aux agrès des programmes du secteur fédéral
 - Calculer la note de difficulté des programmes du secteur fédéral
- Programmes concernés
 - Programme Fédéral A
- Contenu de la formation
 - Droits et devoirs du jury
 - Méthode d'écriture des pénalisations
 - Reconnaissance sur vidéo et technique des éléments du programme Fédéral
 - Symbolique de base et symbolique des éléments du programme Fédéral
 - Tableaux des fautes générales et spécifiques du programme Fédéral
 - Pratique de jugement
- Volume horaire
20 heures minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 14 ans révolus à la date de l'examen. Toutefois, toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 14 ans à la date de l'examen peut solliciter une dérogation auprès du responsable régional des juges pour passer l'examen. En cas d'obtention, le diplôme prend effet à compter des 14 ans révolus.
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 3 heures maximum

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique
 - Avec vidéo et/ou QCM 50 points

- Epreuve pratique
 - Jugement vidéo 100 points

- Echelle d'évaluation des examens
 - Admission 110 points
 - Pas de note éliminatoire

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 1 :

Le niveau 1 permet :

- D'être jury D (jury de difficulté) sur le programme Fédéral A
- D'être jury E (jury de l'exécution) sur le programme Fédéral A

NIVEAU 2

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (15 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 2 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- A titre dérogatoire, l'accès à la formation de niveau 2 est permis sans prérequis de détention du niveau 1

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 2 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 2 doit être capable de :
 - Diriger un jury
 - Juger l'exécution de tous programmes : identifier et évaluer les fautes générales et spécifiques aux agrès des programmes Fédéral, Performance et Code FIG aménagé
 - Calculer la note de difficulté du programme Fédéral et du programme Performance.
- Programmes concernés
 - Programme Performance pour rôle de jury D (jury de difficulté)
 - Tous les programmes pour rôle de jury E (jury de l'exécution)
- Contenu de la formation
 - Droits et devoirs du jury
 - Symbolique : des éléments A-B-C + vitesse + perfectionnement
 - Technique : renforcement des connaissances techniques, reconnaissance sur vidéo des éléments du programme Performance
 - Tableaux des fautes générales et spécifiques du programme Performance et code FIG aménagé
 - Evaluer la valeur artistique
 - Pratique de jugement
- Volume horaire
20 heures minimum
+ 6 heures initiales pour ceux qui rentrent directement en niveau 2

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
- Un examen est organisé tous les ans
- Le participant doit être âgé de 15 ans révolus à la date de l'examen
- La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
- L'examen est organisé par les comités régionaux
- Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
- Durée de l'examen : 3 heures.

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique
 - Avec vidéo et /ou QCM 50 points
- Epreuve pratique
 - Jugement vidéo 100 points
- Echelle d'évaluation des examens
 - Admission 110 points
 - Note éliminatoire : 24 points

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 2 :

Le niveau 2 permet :

- D'être jury D (jury de difficulté) sur les programmes Performance et Fédéral
- D'être jury E (jury de l'exécution) sur tous les programmes

NIVEAU 3

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (16 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 3 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 2 depuis un an minimum

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 3 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 3 doit être capable de :
 - Diriger un jury
 - Maîtriser l'écriture symbolique
 - Juger l'exécution de tous programmes : identifier et évaluer les fautes générales et spécifiques aux agrès des programmes Fédéral, Performance
 - Calculer la note de difficulté du programme Fédéral et du programme Performance et Code FIG aménagé
- Programmes concernés
 - Programme Code FIG aménagé pour rôle de jury D (jury de difficulté)
 - Tous les programmes pour rôle de jury E (jury de l'exécution)
- Contenu de la formation
 - Droits et devoirs du jury
 - Symbolique : des éléments A-B-C-D + vitesse + perfectionnement
 - Amélioration des connaissances techniques
 - Tableaux des fautes générales et spécifiques du programme code FIG aménagé
 - Note de difficulté : calculer la valeur de difficulté, reconnaître les exigences de composition et les valeurs de liaison les plus fréquentes
 - Evaluer la valeur artistique
 - Pratique de jugement
- Volume horaire
20 heures minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
- Un examen est organisé tous les ans
- Le participant doit être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen
- La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
- L'examen est organisé par les comités régionaux
- Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
- Durée de l'examen : 3 heures

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique
 - Avec vidéo et/ou QCM 50 points
- Epreuve pratique
 - Jugement vidéo 100 points
- Echelle d'évaluation des examens
 - Admission 115 points
 - Note éliminatoire : 24 points

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérrogatives du juge de niveau 3 :

Le niveau 3 permet :

- D'être jury D (jury de difficulté) sur tous les programmes
- D'être jury E (jury de l'exécution) sur tous les programmes

NIVEAU 4

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (18 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 4 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 3 depuis un an minimum.

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 4 sont organisés par l'INF (Institut National de Formation)
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 4 doit être capable de :
 - Diriger un jury
 - Maîtriser l'écriture symbolique
 - Juger l'exécution de tous programmes tant au niveau de la note de l'exécution que de la note de difficulté
 - Jugement et expertise sur des mouvements de niveau National
- Programmes concernés
 - Programme Code FIG aménagé pour rôle de jury D (jury de difficulté)
 - Tous les programmes pour rôle de jury E (jury de l'exécution)
- Contenu de la formation
 - Rappel de principes théoriques
 - Pratique de jugement
- Volume horaire
1 journée au niveau national (INF)
En tant que de besoin, les comités régionaux peuvent organiser une formation de 15 heures minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les deux ans
 - Le participant doit être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen (sauf dérogation accordée par le responsable national des juges fédéraux, après avis du responsable régional des juges)
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par l'INF
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 3 heures 30 minutes

- Accès dérogatoire sans prérequis à l'examen

A titre dérogatoire, un licencié de la FFGym peut accéder à l'examen de juge niveau 4, sur proposition du Directeur Technique National et au regard de sa carrière internationale de gymnaste. Cet accès se fait sans prérequis de diplôme de juge ni d'exercice de l'activité de juge au cours du cycle précédent.

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique
 - Avec vidéo et/ou QCM 50 points

- Epreuve pratique
 - Jugement vidéo 100 points

- Echelle d'évaluation des examens
 - Admission 120 points
 - Note éliminatoire : 29 points

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérrogatives du juge de niveau 4 :

Le niveau 4 permet :

- D'être jury D (jury de difficulté) sur tous les programmes
- D'être jury E (jury de l'exécution) sur tous les programmes

Le juge qui obtient le niveau 4 à titre dérogatoire avant 18 ans ne pourra pas être convoqué en finale nationale avant ses 18 ans révolus.

III – MODALITES D’ORGANISATION DES EXAMENS

1 – Sujets d’examen :

Les sujets d’examen sont définis par le responsable national des juges fédéraux sur proposition du groupe des juges 5.

2 – Jury d’examen :

Pour les niveaux 1, 2 et 3 : le jury d’examen est composé du responsable régional des juges et des responsables départementaux des juges. Le responsable régional des juges est le président du jury.

Pour le niveau 4 : le jury d’examen est composé du responsable national des juges et des personnes désignées par lui. Le responsable national des juges est le président du jury.

Le jury désigne le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement des examens en fonction du nombre de candidats inscrits et des conditions matérielles d’organisation.

3 – Validation des résultats :

Les résultats sont validés :

- Par le responsable régional des juges pour les niveaux 1, 2 et 3
- Par le responsable national des juges pour le niveau 4.

4 – Transmission des résultats :

Les résultats sont transmis par :

- Le responsable régional des juges à son comité régional pour les niveaux 1, 2 et 3
- Le responsable national des juges à l’INF pour le niveau 4.

IV. ANNEXES

BAREMES

Barèmes note de l'exécution appliqué pour tous les niveaux

Ecart	Notes des experts					
	0,00 pt à 0,50 pt	0,60 pt à 1,00 pt	1,10 pt à 1,60 pt	1,70 pt à 2,40 pt	2,50 pt à 3,40 pt	3,50 pt et plus
0,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
0,10	4,70	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
0,20	4,40	4,70	5,00	5,00	5,00	5,00
0,30	4,10	4,40	4,70	5,00	5,00	5,00
0,40	3,80	4,10	4,40	4,70	5,00	5,00
0,50	3,50	3,80	4,10	4,40	4,70	5,00
0,60	3,20	3,50	3,80	4,10	4,40	4,70
0,70	2,90	3,20	3,50	3,80	4,10	4,40
0,80	2,60	2,90	3,20	3,50	3,80	4,10
0,90	2,30	2,60	2,90	3,20	3,50	3,80
1,00	2,00	2,30	2,60	2,90	3,20	3,50
1,10	1,70	2,00	2,30	2,60	2,90	3,20
1,20	1,40	1,70	2,00	2,30	2,60	2,90
1,30	1,10	1,40	1,70	2,00	2,30	2,60
1,40	0,80	1,10	1,40	1,70	2,00	2,30
1,50	0,50	0,80	1,10	1,40	1,70	2,00
1,60	0,20	0,50	0,80	1,10	1,40	1,70
1,70	0,00	0,20	0,50	0,80	1,10	1,40
1,80	0,00	0,00	0,20	0,50	0,80	1,10
1,90	0,00	0,00	0,00	0,20	0,50	0,80
2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,50
2,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
2,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Barèmes note de difficulté par niveau

Pénalités déduites des points obtenus en exécution					
Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3 et 4	
Ecart	Barème N 1	Ecart	Barème N 2	Ecart	Barème N3 / N4
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,50	0,20	0,10	0,10	0,10	0,20
1,00	0,40	0,20	0,20	0,20	0,40
1,50	0,60	0,30	0,30	0,30	0,60
2,00	0,80	0,40	0,40	0,40	0,80
2,50	1,00	0,50	0,50	0,50	1,00
3,00	1,20	0,60	0,60	0,60	1,20
3,50	1,40	0,70	0,70	0,70	1,40
4,00	1,60	0,80	0,80	0,80	1,60
4,50	1,80	0,90	0,90	0,90	1,80
5,00	2,00	1,00	1,00	1,00	2,00
5,50	2,20	1,10	1,10	1,10	2,20
6,00	2,40	1,20	1,20	1,20	2,40
6,50	2,60	1,30	1,30	1,30	2,60
7,00	2,80	1,40	1,40	1,40	2,80
7,50	3,00	1,50	1,50	1,50	3,00
8,00	3,20	1,60	1,60	1,60	3,20
8,50	3,40	1,70	1,70	1,70	3,40
9,00	3,60	1,80	1,80	1,80	3,60
9,50	3,80	1,90	1,90	1,90	3,80
10,00	4,00	2,00	2,00	2,00	4,00
10,50	4,20	2,10	2,30	2,10	4,20
11,00	4,40	2,20	2,60	2,20	4,40
11,50	4,60	2,30	2,90	2,30	4,60
12,00	4,80	2,40	3,20	2,40	4,80
12,50	5,00	2,50	3,50	2,50	5,00
13,00	5,00	2,60	3,80	2,60	5,00
13,50	5,00	2,70	4,10	2,70	5,00
		2,80	4,40	2,80	5,00
		2,90	4,70	2,90	5,00
		3,00	5,00	3,00	5,00

GUIDE D'AIDE A L'ORGANISATION DES EXAMENS

Ce guide a vocation à donner des outils pour organiser et préparer les examens.

1 – Matériel nécessaire :

- Ordinateur (minimum 1)
- Vidéo projecteur
- Tables individuelles : en nombre suffisant (y compris pour l'accueil), suffisamment espacées
- Feuilles d'examens : l'examen théorique, les feuilles de réponses pour les candidats (théorie et pratique)
- Petit matériel : chronomètres, agrafeuses, rallonges électriques, ramettes de papier blanc, enveloppes etc.

2 – Avant l'examen :

- Prévoir la date de l'examen et le lieu et l'inscrire au calendrier
- Commander des livrets de juges pour les examens de niveau 1 et 2
- Prévoir l'équipe d'encadrement et la convoquer
- Envoyer la circulaire d'inscription avec la demande de fiche signalétique dans les clubs. Ne pas oublier de mentionner le coût. Sur celle-ci, rappeler aux candidats de venir avec leur matériel (programmes et feuilles de jugement personnelles). Aucun document ne sera distribué sur place
- Faire la répartition des tâches à l'avance (accueil, secrétariat, surveillance, ramassage des résultats, enregistrement des résultats, calculs...)
- Composer l'examen et vérifier les vidéos (être sûr qu'elles passent toutes...)
- Faire les photocopies nécessaires : feuilles d'émargement et documents d'examen
- Arriver au moins 1 heure à l'avance sur les lieux de l'examen
- Préparer la salle (avec l'équipe d'encadrement) et vérifier le bon fonctionnement du matériel vidéo.

3 – Le jour de l'examen :

A l'arrivée des candidats :

- Numérotter les candidats et les tables pour les répartir dans la salle pour faciliter la saisie informatique
- Ramasser les licences et les livrets de juges éventuels
- Faire émarger les candidats

Partie théorique « sans document »

- Le candidat ne doit avoir en sa possession que sa trousse
- Distribuer les documents nécessaires à l'examen : tableau récapitulatif et brouillon
- Visionnage des vidéos nécessaire pour la relecture en laissant un temps de pause entre chaque question théorique sur vidéo si besoin (10 à 30 secondes)
- Distribuer le QCM
- Indiquer sur un tableau l'heure du début et de la fin de l'épreuve (pour le QCM).
- Récupérer tous les documents avant la sortie de l'épreuve : épreuve et brouillons

Laisser un temps de pause entre les 2 épreuves (15 à 20 minutes)

Partie pratique « Avec documents »

- Avant de commencer, demander aux candidats de remplir tous les papiers
- Prévoir la gestion du chronomètre et du ramassage des notes
- Préciser si c'est le mouvement d'essai ou celui d'examen et le numéro de la vidéo
- Préciser ce qu'il faut faire : Note de difficulté et/ou Dédutions
- Selon l'organisation, ramasser les notes après chaque mouvement ou après chaque agrès
- Puis ramasser tous les brouillons.

4 – Après l'examen :

- Prévoir le temps de correction
- Rendre aux candidats les livrets de juges dûment remplis
- Validation du diplôme par le responsable régional des juges pour les niveaux 1, 2 et 3 et par le responsable national des juges pour le niveau 4
- Transmission des résultats : les résultats sont transmis par le responsable régional des juges à son comité régional pour les niveaux 1, 2 et 3 et par le responsable national des juges à l'INF pour le niveau 4.